

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Didier LARELLE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2023

Nom Prénom	Présents (16)	Absent (0)	Excusés (3)
LARELLE Didier	X		
ROUCHER Michel	X		
BOURGENOT Claire			X pouvoir à Yves BOURSIER
BOURSIER Yves	X		
TRAPIED Michel	X		
GROUSSARD Françoise	X		
DAVID Patricia	X		
CLOUET Michel	X		
JAULIN Aurélie	X		
BREMAUD Patrice	X		
CAUSSEQUE Stéphanie			X pouvoir à Aurélie JAULIN
MERCERON Pascal	X		
BATARD Emmanuel	X		
JOUINEAU Marie-Paule	X		
BRISSON Fabrice	X		
DARONDEAU Christophe	X		
GEORGES Sandrine		·	X pouvoir à Didier LARELLE
GARDIEN Maurice	X		
DUFAU Micheline	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance : M. Yves BOURSIER.

Pour donner suite à la démission de M. Romain GOUYET le 3 mai 2023, Mme Eliane VALLET, candidat suivant sur la liste déposée en préfecture pour les élections municipales, a été nommée en qualité de conseillère municipale dès le 3 mai 2023. Mme Eliane VALLET a fait part de sa démission de ses fonctions par courrier en date du 22 mai 2023. M. Christophe DARONDEAU, suivant sur la liste, est donc élu conseiller municipal à compter du 22 mai 2023. Le tableau du Conseil Municipal est ainsi modifié et transmis au Préfet.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Christophe DARONDEAU

# Approbation du compte-rendu du Conseil du 3 mai 2023

Monsieur le Maire propose de voter pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 3 mai 2023.

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance est validé.

# 2023-41- Signature du Contrat Local de Santé de l'agglomération rochelaise

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont des outils destinés à articuler les politiques nationales de santé avec les projets portés à l'échelle d'un territoire, en s'appuyant sur un état des lieux des besoins.

Après la réalisation d'un diagnostic local en 2022 à l'échelle de l'agglomération réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), il est proposé aux 28 communes de l'agglomération et près d'une vingtaine d'autres acteurs locaux de

s'engager avec la commune dans un CLS pour une durée de 5 ans afin de répondre collectivement aux priorités locales de santé repérées dans le diagnostic, par une meilleure coordination.

#### Le Contrat Local de Santé (CLS):

- permet une coordination territoriale des actions de promotion de la santé, de prévention, des politiques d'accès aux soins et d'accompagnement médico-social, au regard des besoins spécifiques de la population,
- vise à consolider le partenariat local sur les questions de santé et il propose un pilotage unifié et décloisonné sur différents champs,
- vise à renforcer la qualité de la politique de santé mise en œuvre au niveau local, dans le respect des 10 cibles prioritaires du Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la politique municipale définie par les élus.

Un premier CLS a été signé le 7 février 2013, entre la Ville de La Rochelle, ARS et la Préfecture. Il a notamment permis la réalisation des actions suivantes :

- construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Villeneuve-les-Salines ;
- prise en charge de soins dentaires pour les personnes démunies ;
- repérage des logements indignes ;
- actions de prévention en milieu scolaire par la création du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Rochelais (CESCR);
- au développement d'une offre d'activités sportives et culturelles pour les patients hospitalisés.

Afin d'améliorer la coordination locale entre les acteurs de santé, et pour répondre à l'ambition nationale de couvrir l'ensemble du territoire par un CLS, les élus communautaires ont validé l'engagement de la collectivité dans un Contrat Local de Santé (Conférence des maires du 5 mai 2022) et l'invitation d'une quarantaine de partenaires (Groupe hospitalier, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, professionnels de santé...) à cosigner ce contrat, aux côtés de la Communauté d'Agglomération (CdA) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour une durée de 5 ans.

Un CLS élargi à l'agglomération rochelaise doit être signé le 7 juin 2023, pour répondre aux 4 enjeux locaux de santé identifiés en 2022 par le diagnostic santé réalisé par ORS :

- le renforcement de l'accès aux soins :
- la promotion de la santé mentale et la lutte contre la souffrance psychosociale ;
- l'amélioration du cadre de vie en agissant sur l'environnement (qualité de l'air, de l'alimentation...);
- l'accompagnement de la population pour faire adopter des comportements et des habitudes favorables à la santé.

Un cinquième enjeu a été identifié portant sur l'amplification de la lisibilité des politiques et actions favorables à la santé des habitants de l'agglomération.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 13 janvier 2023 à Nieul sur Mer. Il a permis aux représentants des futurs signataires de prendre connaissance du diagnostic et des priorités dégagées et de valider le principe de leur engagement dans le CLS.

Dans la continuité, les acteurs locaux ont été associés aux différentes restitutions du travail de l'ORS:

- → Restitution du 21 février 2023 à Aytré, aux partenaires et acteurs de la santé ayant participé à la collecte de données
- → Restitution du 27 janvier 2023 aux professionnels hospitaliers dans le cadre de la Conférence Médicale d'Etablissement

4 groupes de travail thématiques ont été organisés, qui ont réunis chacun une quarantaine de participants. Ils ont permis la mobilisation des partenaires (communes et autres signataires, associations, habitants, professionnels médicaux et paramédicaux, institutions...), l'appropriation des enjeux du diagnostic et l'émergences d'objectifs opérationnels et de pistes d'actions prioritaires pour le plan d'action CLS.

Renforcer l'accès aux soins sur le territoire	Vendredi 3 mars 2023 9h / 12h30
Promouvoir la santé mentale et lutter contre la souffrance psychosociale	Mardi 28 mars 2023 14h / 17h30
Améliorer le cadre de vie, en agissant sur les déterminants de la santé environnementale	Jeudi 9 mars 2023 9h / 12h30
Permettre aux habitants de l'agglomération d'adopter des comportements et des habitudes favorables à la santé	Vendredi 17 mars 2023 9h / 12h30

Un second comité de pilotage est prévu le 7 juin 2023.

M. Emmanuel BATARD demande si la commune de Saint-Rogatien est représentée au sein du comité de pilotage et si un budget y est alloué. Monsieur le Maire répond qu'il a participé à certains groupes de travail et que des crédits sont en effet prévus au budget de la CDA.

Mme Aurélie JAULIN souligne que les CLS existent depuis quelques temps déjà, et s'étonne que la commune ne s'y engage que pour la première fois. Monsieur le Maire explique que seule la ville de La Rochelle était jusqu'à présent concernée, alors que pourtant, les problèmes de santé concernent tout le monde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé de l'agglomération rochelaise et tout document nécessaire à sa mise en œuvre pour une durée de 5 ans.

## 2023-42- Approbation du contrat de proximité proposé par le Département

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- Fiches-actions pour les projets les plus aboutis
- Fiches-objectifs pour les actions les moins matures

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13

Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux différentes Assemblées délibérantes.

M. Emmanuel BATARD recense 13 contrats et 13 intercommunalités et en déduit qu'un contrat est signé par intercommunalité, ce que Monsieur le Maire confirme. Les actions des communes sont prévues à l'échelle intercommunale au sein de chaque contrat.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le Contrat de proximité et ses annexes et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

### 2023-43- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du mandat, il a été décidé de nommer un représentant suppléant de chaque membre titulaire de l'opposition au sein des commissions communales, de manière à pouvoir toujours avoir un conseiller de l'opposition présent aux réunions de commissions. Cette décision n'a pas été actée.

Monsieur le Maire propose d'entériner ces dispositions en modifiant le règlement intérieur existant et en ajoutant Article 6 – Les commissions consultatives : « Chacune des tendances de la ou des oppositions sera représentée au sein de chaque commission communale par un membre titulaire désigné qui pourra être remplacé en son absence par un membre suppléant lui-aussi désigné ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur tel qu'elle a été présentée.

# 2023-44- Désignation de nouveaux membres dans les commissions en remplacement des conseillers municipaux démissionnaires

Pour donner suite à la démission de M. Romain GOUYET et de Mme Alexandra LANGLOIS, il convient de désigner les conseillers municipaux remplaçants au sein des commissions communales existantes : Mme Micheline DUFAU remplace Mme Alexandra LANGLOIS et M. Christophe DARONDEAU remplace Mme Eliane VALLET démissionnaire, qui remplaçait M. Romain GOUYET.

Il convient de désigner les conseillers municipaux remplaçants au sein des commissions communales existantes : Mme Micheline DUFAU remplace Mme Alexandra LANGLOIS et M. Christophe DARONDEAU remplace Mme Eliane VALLET démissionnaire, qui remplaçait M. Romain GOUYET.

#### Monsieur le Maire rappelle que :

- M. Romain GOUYET était membre titulaire de la commission Finances et Enfance Jeunesse et Périscolaire, et suppléant de M. Emmanuel BATARD pour la commission animations / vie associative et la commission communication / informations
- Mme Alexandra LANGLOIS était membre titulaire de la commission Finances, animations et vie associative, communication et informations, et environnement.

La désignation des membres des commissions se fait à bulletin secret, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement. Monsieur le Maire propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vote à main levée, et décide :

- que M. Christophe DARONDEAU devient membre titulaire de la commission Finances, Mme Marie-Paule JOUINEAU devient membre titulaire pour la commission Enfance Jeunesse Périscolaire dont M. Emmanuel BATARD devient suppléant. M. Christophe DARONDEAU devient suppléant de M. Emmanuel BATARD pour la commission animations/vie associative et la commission communication et informations
- que Mme Micheline DUFAU prend l'ensemble des places occupées par Mme Alexandra LANGLOIS et devient membre titulaire de la commission Finances, animations/vie associative, communication et informations et de la commission environnement.

À la suite de l'installation de M. Christophe DARONDEAU, membre actif du CCAS, Mme Marie-Paule JOUINEAU ajoute que M. DARONDEAU ne pourra plus faire partie du CCAS, nommé par le Maire. Mme JOUINEAU propose de démissionner pour lui laisser sa place en qualité de membre élu. Il conviendra de le remplacer en qualité de membre nommé par le Maire.

# 2023-45- Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires – Représentant de la commune au sein du syndicat « EAU 17 »

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020-0713-22 du 13 juillet 2020, désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'Eau 17,

Considérant la démission de Madame Alexandra LANGLOIS désignée membre titulaire, il convient de désigner un nouveau membre titulaire. Monsieur le Maire demande qui se porte candidat. Monsieur Yves BOURSIER se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Yves BOURSIER en qualité de membre titulaire. Madame Françoise GROUSSARD reste déléguée suppléante.

# 2023-46- Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires – Représentant de la commune au sein du syndicat « SOLURIS »

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020-0713-23 du 13 juillet 2020, désignant un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein de SOLURIS,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2022-0124-6 du 24 janvier 2022, désignant M. Romain GOUYET délégué suppléant en remplacement de la déléguée démissionnaire de ses fonctions d'élue municipale,

Considérant la démission de Monsieur Romain GOUYET désigné membre suppléant, il convient de désigner un nouveau membre suppléant. Monsieur le Maire demande qui se porte candidat. Madame Marie-Paule JOUINEAU se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Marie-Paule JOUINEAU en qualité de membre suppléante, avec Madame Stéphanie CAUSSEQUE déjà nommée déléguée suppléante. Monsieur Emmanuel BATARD reste délégué suppléant.

# 2023-47- Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires – Représentant de la commune au sein du syndicat « UNIMA »

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020-0713-24 du 13 juillet 2020, désignant Madame Alexandra LANGLOIS pour représenter la commune au sein de l'UNIMA,

Considérant la démission de Madame Alexandra LANGLOIS, il convient de désigner un nouveau membre. Monsieur le Maire demande qui se porte candidat. Monsieur Yves BOURSIER se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Yves BOURSIER en qualité de membre représentant de la commune auprès de l'UNIMA

# 2023-48- Remplacement du représentant de la commune au sein de la SPL des Pompes Funèbres La Rochelle Ré-Aunis

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2012-0228-8 du 28 février 2012, approuvant les statuts de la SPL des Pompes Funèbres La Rochelle Ré-Aunis, et autorisant Monsieur le Maire à les signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020-0713-25 désignant Madame Patricia DAVID pour représenter la commune à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL,

Considérant la démission de Madame Patricia DAVID de ses fonctions d'adjointe, il convient de désigner un nouveau membre. Monsieur le Maire demande qui se porte candidat. Madame Françoise GROUSSARD se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Françoise GROUSSARD en qualité de membre représentant de la commune auprès de la SPL des Pompes Funèbres de La Rochelle Ré-Aunis à l'assemblée spéciale et le cas échéant au Conseil d'Administration de la SPL, ainsi qu'à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL.

### 2023-49- Modification du règlement intérieur du service Education Enfance Jeunesse

Sur proposition de la commission enfance-jeunesse réunie le 9 mai dernier, Monsieur Michel ROUCHER, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'Enfance Jeunesse et Périscolaire, explique que le règlement intérieur convient d'être modifié pour l'adapter notamment aux exigences du nouveau logiciel « Portail familles » développé par la société NEXI (logiciel Pirouette) qui sera effectif pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Ce logiciel doit permettre de nouvelles fonctionnalités, notamment pour :

- La gestion d'une liste d'attente
- Le stockage de documents pour les familles

Les modifications du règlement prennent en compte la gestion et la facturation des absences non justifiées et les présences non réservées qui soulèvent un certain nombre de difficultés d'organisation du service actuellement, ainsi que l'âge de départ de l'enfant en autonomie.

Ainsi, une absence non justifiée sera facturée, tout comme une présence non réservée, majorée de 1 € pour le restaurant scolaire, 2 € pour les stages et les mercredis, et facturée du goûter ainsi que du doublement du tarif à la ½ heure pour les accueils matin et soir.

Concernant les inscriptions pour le périscolaire matin et soir ainsi que pour les mercredis, une réservation par période entre chaque vacance sur le portail familles sera ouverte 3 semaines avant le début de chaque période, avec modification possible jusqu'à 48h avant la date réservée selon le nombre de places disponibles. Une réservation bloquée par manque de place pourra être placée sur liste d'attente et la famille sera informée dès qu'une place est libérée.

Pour les stages des vacances, l'inscription pourra être réalisée dès 3 semaines avant le début de chaque vacance, 5 semaines avant celles d'été. La réservation sera ouverte pendant une semaine pendant laquelle seulement des modifications pourront être accordées. La liste d'attente fonctionnera comme pour le périscolaire matin et soir.

M. Emmanuel BATARD demande si le nouveau logiciel a été budgété, ce que confirme M. Michel ROUCHER.

Considérant l'ensemble des modifications projetées telles qu'elles ont été présentées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau règlement intérieur dont l'entrée en vigueur est prévue à compter de la prochaine rentrée scolaire 2023-2024.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été posée. M. Emmanuel BATARD a souhaité juste remercier M. Yves BOURSIER, adjoint en charge de la voirie, d'avoir pris en charge sa demande exposée lors du dernier Conseil Municipal, s'agissant de débroussailler le chemin de Cassemortier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

La borne incendie qui devait être déplacée rue de Nice, répertoriée comme « difficile à manœuvrer », a été identifiée par les services du SDIS comme équipement suffisant en l'état, sans nécessité de réaliser des travaux. Ce qui permet à la commune d'éviter la dépense.

Monsieur le Maire propose un retour sur la 1ère réunion organisée pour le lotissement « Esprit Village ». Le décès d'un des propriétaires du terrain ne devrait pas compromettre le projet. Les travaux pourraient débuter à compter du mois d'octobre 2023, en deux tranches. Monsieur le Maire avait demandé de prévoir deux accès pour le lotissement, ce qui a été refusé par le Département. Finalement, un accès près du rond-point est prévu pour les secours, ce qui permettra une éventuelle sortie d'évacuation en cas d'incendie par exemple. Une sortie piétonne sera aménagée côté Est du lotissement rue de Galbar.

Quelques cambriolages ont été recensées en peu de temps sur la commune. Un individu a été repéré mais n'a pas pu être encore interpellé. Il agit dans la journée. Il a été décrit comme jeune (une vingtaine d'années), frêle, avec un petit sac à dos, apparemment à vélo.

Le panneau d'information devant le Super U doit être posé début juillet. La tablette numérique devant la mairie vient d'être commandée.

Le panneau sucette rue de Périgny a été accidenté le WE dernier. L'automobiliste, auteur des faits, s'est présenté en mairie. M. Emmanuel BATARD souligne que ce panneau ne semble pas bien placé, proche de la chaussée qui est assez étroite.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique aura lieu en porte à porte chez les habitants dès le mois de septembre jusqu'à novembre 2024. Cette enquête concernera la distribution des bacs de ramassage des ordures ménagères. Ces bacs seront adaptés à la composition familiale, objet de l'enquête. Le prix de « levée » des bacs sera différent suivant le volume des bacs, il conviendra donc de ne pas les surdimensionner, au risque d'augmenter la redevance. La collecte des biodéchets débutera quant à elle le 1<sup>er</sup> mars 2024. Un courrier sera adressé à chaque riverain au préalable de l'enquête. Le coût de l'opération (enquête et bacs) s'élève à 3 729 000 €.

M. Michel ROUCHER, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'Enfance Jeunesse Périscolaire poursuit en annonçant que le nouveau directeur de la Maison des Jeunes, très apprécié, ne souhaite pas poursuivre ses fonctions à l'issue de son contrat. En effet, il trouve délicat de travailler dans la commune où il réside. Son poste reste donc à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les travaux rue de Nice avancent comme prévu. M. Yves BOURSIER, adjoint en charge de la voirie, précise que la réception aura lieu le 16 juin 2023 au plus tôt.

Concernant les panneaux photovoltaïques, M. Yves BOURSIER, adjoint en charge des bâtiments, annonce qu'une entreprise interviendra le 31 mai pour une étude structurelle des charpentes. M. Emmanuel BATARD demande des nouvelles du projet de parc au sol. Monsieur le Maire répond ne pas en avoir eues, mais les travaux ne peuvent pas commencer avant le mois de juillet, compte tenu de la règlementation pour la protection de la faune. La procédure va devoir se poursuivre pour établir un procès-verbal et contraindre le propriétaire de la parcelle contigüe à faire enlever les mobile-home qui y sont toujours installés.

M. Michel TRAPIED, adjoint en charge de l'urbanisme, poursuit en évoquant les résultats d'exploitation de la boulangerie depuis son ouverture, conformes aux attentes des exploitants. Quelques réglages restent nécessaires sur les fours. Un point devrait être réalisé fin juin pour décider de poursuivre ou non l'ouverture du commerce le dimanche après-midi. Des glaces et des pizzas une fois par semaine seront proposés à la vente au mois de juin pour tester si la clientèle est intéressée. A partir de janvier 2024, les exploitants ont pour projet de proposer des visites sous forme d'ateliers aux enfants de l'école.

Une collecte pour la banque alimentaire aura lieu le 3 juin au Super U.

Mme Aurélie JAULIN évoque la fête des voisins attendue le 3 juin. Monsieur le Maire rappelle que l'évènement aura lieu cette année comme d'habitude, dans la cour de l'école, sous le préau.

M. Fabrice BRISSON demande si le lotissement prévu par Immobilière Aménagement pour les logements sociaux rue des gardes avance. Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas encore quand commenceront les travaux, le lotisseur ayant signé avec Francelot avec beaucoup de retard.

M. Yves BOURSIER annonce que la fête des écoles aura lieu le 24 juin de 11h à 17h.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le concert qui était prévu au mois de septembre, en partenariat avec l'association « Zèbre à coulisse » n'aura pas lieu cette année encore : l'orchestre n'est plus disponible.

Séance levée à 21h31

Le secrétaire de séance, M. Yves BOURSIER

### Rappel des délibérations prises

- 2023-41 Signature du Contrat Local de Santé de l'agglomération rochelaise
- 2023-42- Approbation du contrat de proximité proposé par le Département
- 2023-43- Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- 2023-44- Désignation de nouveaux membres dans les commissions en remplacement des conseillers municipaux démissionnaires
- 2023-45- Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires Représentants de la commune au sein du syndicat « Eau 17 »
- 2023-46- Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires Représentants de la commune au sein du syndicat « SOLURIS »
- 2023-47- Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires Représentants de la commune au sein du syndicat « UNIMA »
- 2023-48- Remplacement du représentant de la commune au sein de la SPL des Pompes Funèbres La Rochelle Ré-Aunis
- 2023-49- Modification du règlement intérieur du service Education Enfance Jeunesse